



DÉLIBÉRATION N° 01/2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

OBJET :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Riom Limagne et Volcans

**Présentation du rapport de la
Chambre Régionale des Comptes**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 8 février 2024.

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.

Mme Lucie PINTO par Mme Julie FAITOUT.

M. Halim YALCIN par M. Julien PIEDPREMIER.

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT.

M. Alexis VALLENT par M. Eric DERSIGNY.

Etaient absents : M. Joël DE AMORIM – Mme Christiane ZELUS.

M. Emmanuel DENIS est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L. 243-6 et L. 243-8,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 18-02032 en date du 13 décembre 2018 et n° 20230523 en date du 30 mars 2023 arrêtant les statuts de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),

Vu le rapport d'observations définitives du 20 juin 2023 de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans au cours des exercices 2017 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, réuni le 14 novembre 2023, relative à la communication et au débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les comptes et la gestion de RLV pour les exercices 2017 et suivants.

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans au cours des exercices 2017 et suivants,

Considérant qu'à l'issue de ce contrôle, la CRC a transmis un rapport d'observations définitives à la communauté d'agglomération le 9 août 2023 auquel Monsieur le Président a pu apporter des précisions et des remarques,

Considérant que le rapport d'observations définitives intégrant les réponses de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans a été communiqué à la communauté d'agglomération le 22 septembre 2023,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 243-6 du Code des Juridictions Financières, ce rapport a été inscrit à l'ordre du jour et joint à la convocation de la séance du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans du 14 novembre 2023, qui en a débattu,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L. 243-8 du Code des Juridictions Financières, ce rapport a été communiqué par la **Chambre Régionale des Comptes (CRC)** Auvergne-Rhône-Alpes au maire qui l'a inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 15 février 2024 et l'a joint à la convocation adressée à chacun des conseillers municipaux.

Considérant que ce rapport a donné lieu à un **débat** en séance du conseil municipal,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, **PREND ACTE** du débat relatif au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur les comptes et la gestion de RLV pour les exercices 2017 et suivants, ainsi que de la réponse de Monsieur le Président de Riom Limagne et Volcans.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 29/2/2024
Publié ou notifié
le : 29/2/2024

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

